

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - PARTICULIERS

Conditions générales d'exécution de marchés privés de travaux à destination des consommateurs

1. Objet et champ d'application :

Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différends qui pourraient apparaître pour l'exécution du contrat.

2. Durée de validité de l'offre

L'offre de l'entreprise a une durée de validité précisée au devis à compter de sa date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

3. Informations relatives au client

Vos coordonnées téléphoniques : en application des articles L.223-1 à 6 du code de la consommation, nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

4. Autorisations

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention, dans un délai précisé au devis, des autorisations administratives ou de voisinage nécessaire à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché.

5. Conditions d'exécution des travaux

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

6. Rétractation du client

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le client pourra exercer son droit de rétractation auprès de CGV une fois sa commande validée et jusqu'à quatorze (14) jours après la livraison du produit sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

7. Délai d'exécution

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier.

8. Modifications du marché - Avenants

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

9. Prix

Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenants, et par l'application de la clause de variation de prix précisée ci-dessous.

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC. Le prix du marché peut être révisé par application de la formule de révision ci-après définie : Formule : Prix ancien x (BT le plus récent/ BT de signature) = Prix nouveau

L'indice BT de référence est celui : 131,2 (Juillet 2024)

10. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

11. Conditions de règlement

Le règlement des factures se fait selon les échéances de règlements précisés au devis (acompte, versement mi travaux etc..), selon les modalités suivantes :

-Chèque ou virement bancaire

Des acomptes plus importants pourront être demandé en cours de travaux suivant l'avancement de l'exécution des prestations ainsi que selon l'importance et la durée des travaux.

12. Réception des travaux

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

13. Résiliation du contrat

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, (...) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

14. Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise ... (c'est-à-dire l'entreprise adhérente) et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise ... (c'est-à-dire l'entreprise adhérente, avec ses coordonnées postales et email). L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

15. Médiateur de la consommation

Conformément à la législation en vigueur et au Code de la consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, le client consommateur a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par notre société. Le médiateur ainsi proposé est : CM2C - 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris - Tel 01 89 47 00 14 À défaut de résolution amiable, le litige sera porté au tribunal de commerce de Amiens.

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France

+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A -n° de TVA : FR30837948959

Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères

Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques